



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la représentation de l'État**

Limoges, **06 NOV. 2020**

Le préfet de la Haute-Vienne

à

**Mesdames et Messieurs les Maires du
département de la Haute-Vienne**

En communication à :

Madame la Sous-Préfète de Bellac -
Rochechouart

**Objet : Pavoisement des édifices publics du mardi 10 au jeudi
12 novembre**

Conformément aux instructions de Monsieur le Premier ministre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales **du mardi 10 novembre au jeudi 12 novembre 2020** à l'occasion du 102^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

Comme indiqué dans la circulaire qui vous a été envoyée le 4 novembre dernier, je vous rappelle que les cérémonies doivent se dérouler dans un format très restreint, **sans public**.

Le pavoisement doit être effectué dans le respect des mesures "barrières".

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Jérôme DECOURS